



Règlement intérieur

- 1° L'accès à la piscine ne pourra se faire sans la présence d'un encadrant.
- 2° La signature de la fiche de présence en début et en fin de séance est obligatoire.
- 3° Le déchaussage et le chaussage dans l'enceinte de la piscine sont obligatoires dans la zone prévue à cet effet.
- 4° Lors du déchargement et du chargement du matériel de plongée, les pieds chaussés ne doivent en aucun cas être en contact avec le carrelage, il est prévu à cet effet un tapis sur lequel nous pouvons marcher.
- 5° Il ne sera toléré aux abords de la piscine que le port du maillot de bain et pieds nus
- 6° Le passage aux toilettes, si besoin et aux douches sont obligatoires avant d'entrer à la zone des bassins, le bonnet de bain est obligatoire dans l'eau.
- 7° La plongée en scaphandre nécessite du matériel lourd, encombrant, et très coûteux, tous les adhérents sont invités à participer à sa manutention et à prendre soin du matériel lors de son utilisation et de son rangement.
- 8° Pour les sorties club, les matériels seront empruntés et rendus suivant les directives de l'organisateur.
- 9° Il ne sera pas prêté de matériel pour les sorties hors club.
- 10° Toutes personnes venant à la piscine avec l'accord d'un responsable et ne faisant pas partie du club devront s'acquitter le jour même du droit d'entrée à la piscine de 3 €.
- 11° Tout adhérent qui se servira d'un détenteur durant la séance de piscine, devra au préalable le désinfecter dans le bac prévu à cet effet et le remettre dans la caisse de rangement dédiée à la fin de la séance.
- 12° Pour le passage du :
 - Niveau 1 : il sera demandé 2 plongées en milieu naturel obligatoires
 - Niveau 2 : il sera demandé 20 plongées obligatoires en milieu naturel
 - Niveau 3 : il sera demandé 50 plongées, dont 10 en dessous de 35 mètres et 12 en autonomie obligatoires
- 13° Tout adhérent ne respectant pas scrupuleusement les consignes de sécurité et mettant en danger la vie d'autres adhérents pourra sur décision du conseil d'administration être renvoyé du club sans aucun remboursement de cotisation versée.

Signature de l'adhérent :

Lu et approuvé

Date :

le